

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 3

AFFAIRE N° 43/2194 :

Atelier de musique : reconduction du dispositif "6 cordes au bout des doigts" pour la période 2025/2028

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

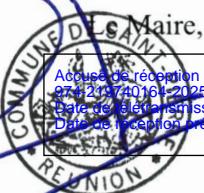
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
0741273740164-20251217-43-2194-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Affaire n°43/2194 : Atelier de musique : reconduction du dispositif "6 cordes au bout des doigts" pour la période 2025/2028.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'atelier municipal de musique de Saint-Pierre intervient régulièrement dans les écoles et quartiers de la ville afin de mener à bien ses actions artistiques et culturelles. En effet, le milieu scolaire constitue un cadre privilégié de la démocratisation des arts et de la musique.

A ce titre, l'atelier de musique reconduit le dispositif « **6 cordes au bout des doigts** » pour la période 2025/2028, destiné aux élèves primaires. La première session, menée de 2022 à 2025 dans le quartier de la Ravine-Blanche, avait rencontré un vif succès : plusieurs enfants, séduits par l'apprentissage proposé, se sont même inscrits par la suite à l'atelier de musique pour poursuivre l'enseignement de la guitare.

Aussi, le service culturel, par l'intermédiaire du Contrat Local d'éducation Artistique (CLEA), mène diverses actions de sensibilisation faisant appel à toutes les esthétiques.

Le présent projet est réalisé en partenariat avec le contrat de ville et la SHLMR. Il prévoit l'apprentissage collectif de la guitare au sein d'établissements scolaires situés en zone prioritaire de la politique de la ville, plus précisément dans le quartier de Grand-Bois et ce, pour une durée de 3 ans à partir du niveau CE2.

Comme la première édition, le dispositif se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : immersion des enfants dans la pratique musicale et dans le travail de groupe, découverte et appropriation de l'instrument, apprentissage des techniques de base, coordination et écoute,
- Phase 2 : poursuite de la dynamique engagée avec un approfondissement des acquis,
- Phase 3 : consolidation d'un niveau plus avancé, élargissement du répertoire et renforcement des compétences instrumentales.

A l'issue de cet apprentissage, des auditions ainsi que des représentations sur scène valoriseront le travail de ces élèves.

Le dispositif « 6 cordes au bout des doigts » sera coordonné et mis en œuvre par les enseignants de l'atelier municipal de musique, selon un cadrage pédagogique spécifique.

Le plan de financement pour la première année est établi comme suit :

Financeurs	Montant prévisionnel en €
SHLMR (apport en matériel)	5 640 euros
Commune (encadrement- petites fournitures)	15 100 euros
Montant total prévisionnel	20 740 euros

Une convention de partenariat sera élaborée par la SHLMR et sera signée au cours de l'année 2026.

Pour les deux années suivantes, la Commune financera aussi l'encadrement.
Considérant que :

- Le projet s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Commune,
- Il favorise le développement de la pratique musicale auprès du jeune public.

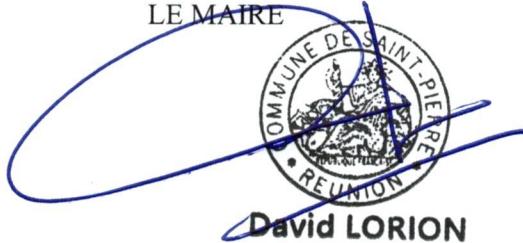
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2194-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

- Il contribue à l'épanouissement de l'enfant grâce à l'apprentissage de la musique

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet « 6 cordes au bout des doigts » ainsi que le montant prévisionnel des dépenses,
- **D'APPROUVER** la demande de la participation financière auprès la SHLMR,
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune et la SHLMR,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2194-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025